



DIXIÈME ANNÉE VOLUME XIX N° 2.

Samedi 9 Janvier 1892.

La  
**SEMAINE RELIGIEUSE**

DE  
**MONTREAL**

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque  
de Montréal.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**

Un an: \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

**ADMINISTRATION**

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1448, B. P.

Imp. de la SEMAINE RELIGIEUSE, 191 et 193, rue St-Urbain.

# AUX MESSIEURS DU CLERGE

## VINS DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de Sicile et d'Espagne, de nos vins de messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi l'huile d'olive pour lampe de sanctuaire ainsi que cierges approuvés.

**HUDON HÉBERT & CIE**

Importateurs de vins et liqueurs en gros. 304, rue St-Paul, MONTREAL.

# B. E. McGALE

## PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123  
MONTREAL.

**Le dimanche :**

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8.30 à 9.30 "

## VIGNOBLES CANADIENS

Comté d'Essex Ont.

**ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.**

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

**ERNEST GIRARDOT & CIE.**

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

# CLOCHES POUR EGLISES

## MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang.).

**MENEELY & CIE**

ETABLIS EN 1826.

WEST TROY N. Y.

## HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.



# LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,  
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

## Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT  
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

**J. & P. BRUNET,**

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,  
POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix  
Très Réduits.

Specialite: Cercueils doubles en marbre.

Résidence privée: J. BRUNET, Cote des Neiges

" " "

PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 208, rue Laval.

## MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté  
de la dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

**ALBERT GAUTHIER,**

(Cidevant de la Maison B. LANCROT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,  
Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

## PRIERES DES QUARANTE-HEURES

---

DIMANCHE	10	JANVIER	— St-Pierre à Montréal.
MARDI	12	“	— S. S. Epice.
JEUDI	14	“	— St-Cément de Beauharnois.
SAMEDI	16	“	— St-Henri à Montréal.

---

## FETES DE LA SEMAINE

---

DIMANCHE	10	Janvier	— 1 <sup>e</sup> Ep. D'm dans l'Oct. s. mi-l.
LUNDI	11	“	— De l'Octave, semid.
MARDI	12	“	— De l'Octave, semid.
MERCREDI	13	“	— Oct de l'Epiphanie, doub.
JEUDI	14	“	— S. Hilaire, E. D. doub.
VENDREDI	15	“	— S. Paul l'Ermite, C, doub.
SAMEDI	16	“	— S. Marcel, P. M. doub.

---

## OFFICES EXTRAORDINAIRES

---

Dimanche, 10, Annonce du S. Nom de Jésus, et lecture des décrets sur le mariage et les cas réservés.

Dimanche, 10 janv. — Sol. du T. de St-Telésphore et Ste-Agèle.

Dimanche, 17 — Fête du T. de St Antonin abbé et de St-Sulpice. Sol. de celui de St-Paul l'Ermite.

---

## La Semaine Religieuse de Montréal

---

Rédaction : { M. le chanoine J. M. Emard.  
                  { M. le chanoine P. N. Bruchési.

Administration : M. l'abbé W. G. Martin, Archevêché de Montréal.

---

## AVIS

---

Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé pour l'année courante sont respectueusement priés de le faire au plus tôt.

---

## SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

10me Année.

SAMEDI, 9 JANVIER 1862.

Vol. XXIX, No 2.

## SOMMAIRE :

I Le saint Nom de Jésus. — II Allocution de N. T. S. P. le Pape Léon XIII, prononcée dans le Consistoire du 14 décembre. — III Histoire d'un prêtre, d'un gendarme et d'un portrait. — IV Discours de M. Boissard, avocat de Monseigneur l'archevêque d'Aix, (suite et fin). — V Une grave question. — VI Les Trappistes au Canada, Notre-Dame du Lac des deux Montagnes, (suite). — VII La bonne mère. — VIII Chronique.

## LE SAINT NOM DE JESUS

*Dimanche, 17 janvier.*

## HYMNE (1)

Il est un Nom digne de tout honneur, adoré au plus haut des cieux, un Nom de gloire souveraine ; révélé à Gabriel, par lui sur terre il fut annoncé à la Mère de grâce.

Marie donne le Nom de Sauveur à son Fils circoncis le huitième jour, selon la coutume de ses pères. Publiè dans le monde entier, cet heureux Nom sauve ceux qui croient en lui.

En ce Nom brille la splendeur de la Trinité et de l'Unité ; il fait la joie du ciel. En ce Nom resplendit l'honneur du Père ; en ce Nom éclate la beauté de la Mère ; ce Nom fait la gloire des frères du Sauveur.

C'est là le Nom salutaire, la consolation singulière qui vient au secours des cœurs affligés. C'est le nom qu'il nous faut honorer, bénir et louer, dans la joie constante de nos âmes.

Si on le prononce, c'est une mélodie ; si on l'invoque, c'est un doux miel ; il nous garde contre nos ennemis. Le cœur jubile en songeant à ce Nom si formidabile aux esprits de malice.

(1) Empruntée aux anciens missels d'Allemagne,

C'est le Nom plein de grâce, abondants en fruits, fécond en vertus, par dessus tous les noms. C'est lui qui fait connaître aux hommes la face d'un Dieu toute gracieux, remplie de beauté et d'amour.

Ce Nom est beau dans son éclat ; il est le souverain bien lui-même ; sa saveur intime est la plus douce. Tout-puissant en sa force, sublime en ses honneurs, il est le principe des délices et de la félicité.

Donc, ô Pasteur des âmes, leur lumière incessante ! ô bon Jésus ! par votre Nom si cher, protégez-nous, et fermez sous nos pas le noir chaos des ténèbres.

Réformateur de toutes les nations humaines, V e qui avez détruit la mort ; Restaurateur de la ruine qu'avaient soufferte les tribus Angéliques, daignez vous donner à nous. Ainsi soit il.

---

## ALLOCUTION

DE

### N. T. S. P. LE PAPE LEON XIII

**Prononcée dans le Consistoire du 14 décembre**

Vénérables Frères,

« Il n'est pas besoin de longs discours pour vous convaincre que la lutte dirigée en ce pays contre l'Eglise, bien qu'elle se revête pas toujours la forme de la violence, s'aggrave néanmoins très réellement de jour en jour. Le cours des choses en Italie ne parle que trop éloquemment par lui-même.

« La haine opiniâtre des ennemis qui Nous entourent Nous assaille, en effet, et Nous presse. Ils diffèrent dans leur tactique : les uns procèdent ouvertement et brutalement ; les autres, par des voies détournées et d'une façon en apparence plus douce.

« Les premiers, loin de dissimuler leurs intentions hostiles, en font plutôt parade : ils déclarent avec jactance qu'il faut user contre le Pontife romain, comme envers un ennemi, de toutes les armes ; ils cherchent chaque jour de nouveaux motifs d'agression et mènent une guerre ouverte. Sans remonter bien haut, le souvenir est encore présent des actes qu'en octobre der-

nier ils ont périétrés presque sous nos yeux. Né pouvant supporter les manifestations si éloquentes de véritables multitudes et ayant décidé de les troubler à tout prix, ils ont donné cours sans pudeur et sans mesure aux sentiments qu'ils avaient dans le cœur ; il n'ont pas craint d'attaquer indignement, sans aucun juste motif, en paroles et par des voies de fait, des hommes paisibles venus en pèlerinage dans un sentiment de piété et non avec des préoccupations politiques ; Rome tout entière peut attester qu'ils se sont déchainés aussi contre le Souverain Pontife, en mêlant aux injures les menaces.

« Et maintenant, allant encore plus loin, ils excitent la multitude par des écrits, par des discours, dans toute l'Italie, afin d'obtenir, par la voie des suffrages populaires, que le Vicaire de Jésus-Christ soit traité avec plus de rigueur et qu'on ne lui laisse pas plus de droits que la loi n'en attribue à un particulier quelconque. Et ce n'est point là le terme de leur coupable entreprise ; ils avouent qu'ils veulent la destruction même du souverain pontificat, et, que, pour y parvenir, ils sont résolus, si l'occasion s'en présente, à recourir à la force.

« Les seconds ne se montrent pas aussi hardis ; au contraire, ils dissimulent la guerre qu'ils font à l'Église, ou ils s'efforcent de la justifier ; ils affectent la modération, mais ce n'est qu'un artifice, car, à vrai dire, il est hors de doute qu'ils se proposent et qu'ils poursuivent le même but que les autres.

« D'où vient, en effet, que lois même qu'ils peuvent contenir par l'autorité publique les agresseurs déclarés et les plus violents de la religion, ils ne le font pas ? Ce qui est pis encore, ils excitent eux-mêmes dans le peuple l'esprit de révolte et la haine, quand ils osent dénoncer le Souverain Pontife comme une menace pour l'Italie. Que s'ils s'opposent à l'abolition de certaines lois qui ont l'apparence de donner au Saint-Siège quelque protection, ils le font parce que cette opposition sert leurs desseins. Ils comprennent que ces lois leur sont utiles pour leur justification au dehors, pour leur consolidation à l'intérieur, et que d'autre part elles n'empêchent guère de nuire à la religion. Et, de fait, comme plusieurs d'entre eux l'ont avoué, l'on a vu prendre nombre de mesures nuisibles à l'Église, offensantes pour le Souverain Pontife, sans que ces lois aient rien empêché. »

« Ils déclarent respecter la puissance spirituelle ; mais cette puissance même, que le Souverain Pontife tient de Dieu, ils s'efforcent

de l'enfermer dans les limites qu'ils tracent eux-mêmes, acharnés entre tous à rendre en théorie et en pratique l'Eglise assujettie à l'Etat. D'un même, ils annoncent que l'on peut venir de tous les pays du monde librement et sûrement pour rendre hommage au Souverain Pontife; mais la vérité est qu'en présence de la scandaleuse licence laissée aux outrages, il est impossible que l'insolence de la pèbe n'inspire pas des craintes aux étrangers. »

« C'est ainsi que, par l'œuvre des uns et des autres, Notre liberté de communiquer avec les fidèles n'est pas peu diminuée; et, à la moindre occasion, se manifeste et devient évident ce que Nous avons dit en commençant, savoir que Nous sommes de jour en jour plus indignement tourmenté et que Nous sommes aux prises avec des difficultés perpétuelles. Que si ces difficultés sont si nombreuses et si grandes en temps de paix et d'ordre public, nul ne peut présager ce qu'elles deviendraient s'il survenait quelque trouble, et surtout si des bruits de guerre se répandaient.

« Mais d'où est venue cette recrudescence d'hostilité en ces derniers temps? Pour ce qui Nous concerne, Nous n'avons fait que suivre constamment la ligne de conduite que Notre Prédécesseur immédiat, et que Nous-même, dès le début de Notre pontificat, avons par devoir de conscience adoptée. Nous avons revendiqué l'indépendance qui Nous est due, et Nous avons continué particulièrement à réclamer Notre droit sur cette Ville que la Providence de Dieu et le suffrage des siècles ont assignée au Souverain Pontife, pleinement convaincu, comme Nous l'avons plusieurs fois rappelé, que l'intégrité de Notre droit peut parfaitement se concilier avec la force, la liberté, la prospérité de l'Italie, et que même le bon accord de la nation italienne avec le Saint-Siège contribuerait puissamment à accroître ces biens, au point de vue intérieur et extérieur. Tout ce que Nous avons écrit, tout ce que Nous avons fait jusqu'à ce jour, et sans jamais menacer personne en quoi que soit, atteste que rien n'a changé, ni dans Nos pensées, ni dans Nos actes.

« Il faut donc chercher ailleurs la cause du conflit qui va grandissant. Or, Nous croyons avoir très clairement éclairci la question par la Lettre que Nous avons adressée, l'année dernière, à la nation italienne et dans laquelle les secrets des sectes perverses étaient dévoilés par les paroles mêmes de leurs adeptes, paroles qui tout récemment ont trouvé confirmation dans la propre

assemblée des législateurs. Le but commun des sectes est de harasser la Papauté par une guerre acharnée et de détruire entièrement, si c'était possible, la religion chrétienne. Elle s'empres- sent, à l'heure présente, de réclamer leurs disciples, persuadés que tout les seconde et les favorise. Et, en effet, non seulement il ne leur vient pas d'obstacles de là où elles devaient le plus en redouter, mais plus d'une fois elles y trouvent de l'indulgence et des encouragements pour leurs entreprises.

« Voilà donc, Vénérables Frères, quelle est la situation. Il est bon de la connaître et de l'avoir présente à la pensée, parce qu'il est utile à ceux qui doivent se défendre de voir à découvert les routes de l'ennemi.

« Nous souhaiterions grandement que l'attention des chefs d'Etats se portât de ce côté ; ils comprendraient aisément combien il importe non seulement à la religion, mais encore à l'Etat de fermer la voie à l'impunité et aux mauvais mœurs. Là, en effet, où domine l'impunité, il est inévitable que s'effondre le principal fondement de l'Etat, qui repose sur la religion et sur l'honnêteté des mœurs, et si l'autorité de l'Eglise, qui est la plus puissante pour obliger, vient à être diminuée, toute autre autorité devient chancelante et mal assurée.

« Quand aux catholiques, tout autant qu'ils sont en tous pays, qu'ils considèrent ce qui se termine en général contre la religion catholique, et spécialement les complots qui sont ourdis contre le Siège Apostolique, et que, étroitement unis avec Nous, ils résistent, en opposant leur constance comme une digue à l'audace du mal, appuyés sur Dieu, dans la bonté et la puissance duquel repose principalement notre espérance.

« Et maintenant, avant d'assigner des Pasteurs aux Eglises vacantes, Nous sommes heureux d'annoncer que Nous avons résolu de conférer l'honneur d'être membres de votre Collège à deux hommes dont les mérites ne vous sont pas inconnus : LOUIS RUFFO SCILLA, archevêque titulaire de Petra, Notre major-domo, qui, soit dans l'archevêché de Chiti, soit dans la nunciature de Bavière, a donné au Saint-Siège de hautes preuves d'intégrité, de sagesse et de zèle : LOUIS SEPACCI, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, évêque titulaire de Callanico, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Evêques et réguliers, distingué par l'éclat de la science et par le mérite de diverses charges irréprochablement remplies.

« Que vous en semble ? »

« Que pourquôï, de par l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints Apôtres Pierre et Paul, et la Notre, Nous créons et publions cardinaux de la Sainte Eglise romaine, de l'ordre des prêtres :

« LOUIS BUFFALO SCILLA.

« LOUIS SPECIACCI.

« Avec les dispenses, dérogations et clauses nécessaires et opportunes Au nom du Père † et du Fil. † et du Saint † Esprit. Ainsi soit-il ! »

## HISTOIRE D'UN PRETRE

### D'un Gendarme et d'un Portrait

C'est un drame en trois actes :

On est en plein Directoire. Le drame s'ouvre dans un château seigneurial des bords du Rhin, appartenant à un de ces petits princes allemands, alors souverains. L'armée française victorieuse occupe le pays, et le château est devenu le quartier général du commandant en chef et de son état-major. Les rapports entre le général et son hôte sont d'une courtoisie parfaite. La discipline la plus stricte est imposée au cor, s d'occupation, et les moindres abus de la force contre les personnes ou les choses sont impitoyablement punis.

Le château abrite depuis quelques années, un prêtre français, l'abbé Tupigny, qui, fuyant les prisons et la Terreur, y a reçu une généreuse hospitalité. En échange des bons procédés de son hôte, il s'est chargé de l'éducation de son fils unique, et il a conquis l'affection du jeune homme et de son père.

En s'installant dans le château, le général et son état-major sont charmés d'y trouver un compatriote aimable, instruit et intelligent. Devant l'étranger, blancs, bleus ou rouges, tous les français sont frères.

Un matin, grand émoi dans la garnison. Un de nos soldats, jusqu'alors irréprochable, a commis un de ces méfaits qui, en eux-mêmes, ne sont rien, qui ne touchent ni à l'honneur, ni à la probité, mais qui, à l'armée, en temps de guerre, sont suivis de châtements terribles, parce qu'ils attentent à l'ordre et à la discipline. Le coupable est arrêté, il avoue. La réunion d'un conseil de guerre est imminente, la condamnation certaine ; c'est la mort sans phrase et sans appel.

A cette nouvelle, le cœur sacerdotal et français de l'abbé Tupigny s'émeut. Il donnerait son sang pour sauver son malheureux compatriote. Mais il sait que le général est inflexible, et que son intervention à lui, prêtre émigré, ne pèserait pas d'un fêtu dans la balance. Tout-à coup une idée lui monte du cœur à la tête. L'offense a été faite à un allemand, c'est à un seigneur allemand lui-même qu'il demandera une démarche en faveur du coupable.

Il court, il se jette à ses pieds, pleure, supplie, et le prince, touché de ses larmes, va trouver à son tour le commandant français, et réclame de lui, comme faveur personnelle, la grâce du soldat.

« Je vous en prie, lui dit-il, ne m'infligez pas le chagrin de voir ce pauvre garçon puni de mort pour un délit commis sur mes terres et contre moi. » Et voyant que le général français hésite, » il ajoute : » Quoique vainqueur, vous êtes chez moi ; à défaut d'autre droit, laissez-moi du moins le droit de grâce. »

Devant cette générosité toute française, le vainqueur se déclare vaincu il accorde la grâce demandée, et il veut que le soldat pardonné en reçoive la nouvelle de la bouche même de son sauveur. Généreux jusqu'au bout, le prince cède cette douce mission à l'abbé Tupigny. Le bon prêtre descend à la salle basse du château où le coupable attendait son sort.

« Vous venez me préparer à la mort, monsieur le curé ; soyez le bienvenu. — Non, mon ami, répond le prêtre rayonnant de joie ; je viens vous apporter la vie. Vous êtes gracié. » Et il tend les bras au soldat ressuscité, qui s'y jette en pleurant... Que d'effusions ! quels transports de reconnaissance ! — « Je reverrai la France ! j'embrasserai ma mère ! ma vie toute entière ne suffira pas à vous remercier et à vous bénir. — C'est Dieu qu'il faut remercier mon enfant ; servez-le mieux que vous n'avez fait jusqu'ici, et allez reprendre votre rang parmi vos camarades. » C'est sur ce tableau touchant que le rideau tombe et que le premier acte s'achève. Passons au deuxième.

\* \* \*

Plusieurs années se sont écoulées. L'empire a remplacé la République, le Concordat a rouvert aux prêtres émigrés les portes de la France. L'abbé Tupigny a achevé l'éducation de son élève, il a revu sa province natale, et, il est revenu curé-archiprêtre de Vervins, dans le département de l'Aisne.

Le presbytère de Vervins, trop vaste, est resté affecté en partie au logement de la gendarmerie : caserne par devant, presbytère au fond. Curé et gendarmes vivent en bonne intelligence : il y a tant de rapports entre le prêtre et le soldat, qu'il leur suffit de se rapprocher pour s'entendre.

En sortant de chez lui l'abbé Tupigny a pris l'habitude d'échanger quelques paroles d'amitié avec les gendarmes.

Un jour, il est frappé de la physionomie d'un nouveau venu, dont les traits éveillent un souvenir confus dans son esprit. Il l'aborde, lui tend la main, lui demande familièrement son nom, les campagnes qu'il a faites.

« Je me nomme Blanquinque ; j'ai fait ma première campagne en Allemagne, sous le général\*\*\*, j'ai assisté à telle bataille, résidé en tel endroit »

A mesure qu'il parle, les souvenirs du prêtre s'éclairent, se précisent et interrompant le gendarme : « Laissez-moi compléter votre livret, lui dit-il, vous avez été condamné à mort telle année en tel château.

Oui monsieur le curé. — Vous avez été sauvé par un prêtre français qui obtint cette grâce par l'intermédiaire d'un châtelain. — Oui monsieur le curé, et je lui en serai reconnaissant toute ma vie. — Eh bien mon ami, ce prêtre c'est celui qui vous parle ; je vous reconnais parfaitement, et je vois avec bonheur que vous avez tenu votre promesse que vous me fites alors ?

Nouvelles effusions, poignées de mains, embrassades ; le curé de Vervins promet à son gendarme, marié et père de famille, de s'occuper de l'éducation, de l'avenir de ses enfants, et le rideau retombe sur cette seconde rencontre providentielle comme la première du prêtre et du soldat.

Reste le dénouement : plus de cinquante ans le séparent des scènes que nous venons de retracer. L'abbé de Tupigny est aller depuis longtemps recevoir au ciel la récompense de ses épreuves et de ses vertus. Les petits fils du gendarme ont remplacé leur père et leur grand père sur la scène du monde. L'un est médecin, l'autre pharmacien à Vervins, leur ville natale. Le souvenir de l'abbé Tupigny est resté dans leur mémoire et dans leur cœur. Ils parlent souvent de lui, et ils gardent précieusement comme une relique un petit portrait par lui légué à leur grand-père.

Ce portrait donné au bon abbé, à son départ d'Allemagne par le seigneur dont il avait élevé le fils, représentait le jeune prince, et tous y attachaient un grand prix.

L'année 1871, de douloureuse mémoire, a sonné la défaite et le déchirement de la France. Envahi à son tour par les Allemands, notre malheureuse patrie gémit sous le poids de ses implacables vainqueurs. La ville de Vervins, occupée par l'ennemi, est frappée d'une contribution de guerre exorbitante : ruinée par trois mois de guerre et d'invasion, elle n'a plus d'argent, ne sait à quel saint se vouer, et elle attend avec angoisse le sort qui lui réserve le Prussien victorieux. Un des petits-fils du gendarme, bourgeois influent de la ville, soupire en pensant à l'abbé Tupigny : « S'il était là, peut-être pourrait-il sauver Vervins, comme il sauva le soldat condamné à mort en Allemagne. » Et tout en évoquant cette image, il parcourt d'un œil distrait le journal du matin. Tout à coup, il tressaille : un mot a frappé ses yeux, le nom du général ennemi qui commande à Laon ; ce nom ne lui est pas inconnu ; il cherche dans sa mémoire et, se frappant le front : « Je ne me trompe pas, c'est bien le nom du seigneur allemand dont l'intervention a sauvé mon grand-père. Ce général est sans doute de la même famille, son proche parent peut être. Si je tentais une démarche près de lui ? Si j'évoquais le souvenir du passé, peut-être arriverais-je à toucher son cœur ! Et sans autre réflexion, sous l'impulsion d'un ardent patriotisme et d'un pressentiment heureux, il part pour Laon n'emportant que le précieux portrait, relique de l'archiprêtre de Vervins.

Il arrive à Laon, court au quartier général allemand, demande à parler au commandant en chef, et comme mot de passe lui jette le nom de l'abbé Tupigny. A ce nom le général tressaille. — « Pourquoi évoquez-vous devant moi ce souvenir ? Qu'a-t-il de commun avec l'affaire

qui vous amène ? — Il a été le pasteur vénéré de la ville de Vervins et je suis le petits-fils de celui qu'il a sauvé de la mort. Et voyant l'émotion croissante du général il lui présente le portrait du jeune prince allemand.

Le général le saisit, longuement, et d'une voix entrecoupée : « C'est bien lui, c'est mon père, ce portrait de sa jeunesse manquait à sa collection de famille, il m'en a plus d'une fois parlé, et je ne croyais pas l'avoir devant les yeux. — Il est à vous, général, si vous daignez l'accepter. En échange du sacrifice de cette relique sacrée du bienfaiteur de ma famille, n'accueillerez vous pas ma prière pour mes compatriotes. Votre grand-père a accordé à l'abbé Tupigny la grâce d'un homme : refuserez-vous à la mémoire de ce saint prêtre la grâce d'une ville qui lui fut chère.

Le général prend une plume, écrit rapidement quelques lignes qu'il donne à son officier d'ordonnance ; puis tendant la main au bourgeois de Vervins : J'accepte le traité, dit-il ; retournez chez vous, rassurez vos concitoyens ; dites-leur, que jusqu'à la fin de l'occupation je prends sous ma protection la ville où vécut et mourut l'homme de Dieu qui éleva mon père. »

Ce récit est d'une rigoureuse vérité et le souvenir en est tout vivant encore à Vervins.

Qu'on nous permette, pour finir, d'en tirer deux leçons : c'est d'abord que la Providence est plus dramaturge que les écrivains de profession, et qu'en fait de coups de théâtre, elle défie toute concurrence : c'est ensuite que les prêtres, représentants de Dieu sur la terre, no servent pas seulement à sauver les âmes, ministère sublime qui prime tous les autres, mais qu'ils savent au besoin sauver les corps, les villes et les empires.

A. DE SEGUR.

## DISCOURS DE M. BOISSARD

### Avoocat de Monseigneur l'Archeveque d'Aix.

(Suite et fin)

Si Monseigneur n'était pas capable d'aimer sans mesure, il n'eut pas, lors des grandes inondations de la Durancé, parcouru à pied les villages encore inondés, en menant à sa suite les populations ruinées et leur disant : Venez à Aix, j'ai un immense palais, je le transforme en un magasin où tous mes bons habitants d'Aix apporteront le superflu de leurs vêtements et de leurs meubles ; chacun de vous pourra emporter ce dont il a besoin.

Si Monseigneur n'était pas capable d'aimer sans mesure, il n'aurait pas le courage, dans une ville ruinée par la crise agricole, de créer tous les jours des œuvres nouvelles pour subvenir à tous les besoins. Mon-

seigneur n'est ni un rédacteur de ministère, ni un grammairien, ni même un académicien : il est un enfant du peuple, et il s'en fait gloire ; il a gardé du peuple, ses sentiments énergiques, ce parler vigoureux, simple, loyal, et pour parler si éminemment français, il aime le peuple sans mesure parce qu'il connaît ses travaux, ses souffrances, sa générosité ; il aime l'Eglise sans mesure parce qu'il la considère comme la vraie, la seule mère des pauvres et des déshérités ; il aime la France par-dessus tout, et à ses yeux elle sera toujours la nation fière, digne et chrétienne, quoi qu'on fasse.

Et quand il a vu l'Eglise et la France outragées en la personne de ses chers ouvriers, son cœur a bondi comme celui d'un fils qui verrait sa mère outragée.

Demandez donc à un fils de calculer ses mots et d'étudier ses phrases quand il défend sa mère ! Ceux-là seul ont le droit de critiquer la lettre de Monseigneur qui se reconnaissent incapables de ce violent amour et de ces saintes colères.

Et maintenant, messieurs, vous ne supposez pas ce que je vais discuter l'affaire au point de vue juridique ? Ce serait vous manquer de respect : pour des jurisconsultes, la prévention ne tient pas debout, et M. le procureur général n'a pas osé en parler. Vous connaissez la loi, vous connaissez les arrêts, et si vous avez besoin d'être éclairé vous n'avez qu'à lire le lumineux manuscrit que notre batonnier a voulu rédiger comme un hommage du bureau d'Aix à son vaillant archevêque.

Ai-je besoin de vous prouver qu'il n'y a pas d'outrage sans volonté d'outrager ? Ai-je besoin de vous prouver qu'une lettre publiée dans tous les journaux n'est pas une lettre nonpublique ? Ai-je besoin de vous prouver que si M. de Fallières avait été outragé, ce ne serait pas pour des actes concernant ses fonctions de magistrat, mais pour des actes politiques. Enfin, ce qui domine tout, ce qui est l'évidence même, c'est que les remontrances de Mgr l'archevêque ne s'adressent pas à la personne de M. Fallières, mais à un acte du gouvernement. Comment rendre M. Fallières responsable d'un acte délibéré par le gouvernement tout entier, d'une discussion à laquelle M. Fallières n'avait pas contribué, puisqu'il n'assistait pas ce jour là au conseil d'un acte qu'il désapprouvait peut-être en le signant ?

*M. le président.* — J'affirme que jamais M. le garde des sceaux n'aurait signé un acte qu'il désapprouverait. Je le connais trop.

*M. Boissard.* — Je maintiens que quand un acte a été délibéré en conseil, un ministre peut signer sans l'avoir approuvé. Et mon argument reste avec toute sa force

Messieurs, si j'avais eu le triste honneur de représenter le gouvernement dans cette enceinte, il me semble que dès le début je me serais levé et vous aurais demandé l'acquiescement immédiat, pour faire sortir le plus vite possible le gouvernement de la posture lamentable où il s'est placé. M. le procureur général a mieux aimé se livrer à des insinuations perfides contre Monseigneur l'archevêque. Il vous l'a représenté comme un ambitieux qui a trompé le gouvernement en lui faisant espérer qu'il serait à son service. Il vous a lu des lettres de députés, qu'il ne nomme pas, qui représentaient Monseigneur comme devant être un prélat républicain, c'est à-dire, dans la pensée de M. le procureur général, un prélat servile. Il vous a dit qu'à cette époque les lois de persécution étaient faites, et que Monseigneur ne les a trouvées mauvaises que depuis qu'il est devenu archevêque. Pour répondre à ces calomnies, il nous suffit de citer quelques passages de lettres qu'écrivait alors Monseigneur au Saint-Père : Je n'ai pas désiré la dignité épiscopale, je l'ai toujours redoutée. Maintenant que je la vois de très près, elle me fait trembler davantage. Nos temps sont très mauvais, je ne me sens nullement de force à lutter contre les difficultés présentes et futures. » Et quelques jours après : Je fais le bien dans ma populeuse paroisse de pauvres ouvriers, permettez moi de le continuer. Les temps sont très mauvais et deviendront certainement plus détestables, ils m'inspirent une terreur invincible. Toutes nos œuvres sont menacées : séminaires, écoles chrétiennes libres, communautés religieuses, existence du clergé. Je suis absolument incapable de soutenir une pareille lutte, prenez pitié de moi, Très Saint-Père, donnez à plus méritant, à plus savant, à plus saint, une dignité tout à fait au-dessus de mes forces et que je refuse autant qu'il m'est permis de le faire sans manquer à l'obéissance. » Est-ce là ce que vous appelez l'acceptation de vos lois iniques, c'est-à-dire que Monseigneur craignait de ne pas avoir assez de forces pour la lutte, et qu'il les a découvertes en lui quand le devoir l'a exigé. Et quant à vos amis politiques inconnus qui l'avaient recommandé, ils s'étaient dit : Voilà un prêtre modeste, qui ne s'est jamais occupé de politique, qui ne connaît que ses œuvres, nous en ferons ce que nous voudrons. Ils ne se trompaient pas quand ils le disaient étranger à toute politique. Monseigneur n'a jamais connu qu'une dynastie, à laquelle il a consacré sa vie, la dynastie des ouvriers, des pauvres et des déshérités ; mais vos amis se sont trompés quand ils ont cru qu'en présence des grands devoirs ils ne trouveraient pas les grandes vertus. M. le procureur général nous propose pour modèle l'Eglise gallicane telle que l'avait rêvée le Grand Roi. Il oublie que le Concordat a été un ré-

gime nouveau. Veut-il être contre nous le défenseur de l'ancien régime ? Prétend-il que le chef de l'Etat soit encore le fils aîné de l'Eglise, l'évêque extérieur, et faire brûler en place de Grève par la main du bourreau les livres condamnés ? M. le président de la République serait j'imagine, fort étonné de ce rôle, et nous le serions plus encore. M. le procureur général se rapprochant des temps modernes, s'est plu à rappeler les noms des magistrats qui ont combattu et calomnié l'Eglise. Qu'il cherche, s'il le veut, des ancêtres : il est toujours facile d'en trouver. Dans tous les temps, elle a trouvé des évêques pour la défendre, elle en trouvera toujours, et il faut vous y résigner.

Messieurs, vous allez prononcer votre arrêt. Au nom de Monseigneur je ne vous demande rien : il a la conscience d'avoir fait son devoir, cela lui suffit ; il a derrière lui tous les évêques, tous les catholiques de France, tous les cœurs patriotes. Je ne sais si vous pouvez le grandir encore, vous ne pouvez pas le diminuer.

Quand à moi, messieurs, au nom du respect que j'ai toujours porté à la magistrature, je vous demande de montrer en cette occasion que la magistrature française a plus que personne souci de la dignité nationale. Je ne vous demande pas un acquittement longuement élabore en chambre de conseil, en présence des textes et des arrêts ; je vous demande un acquittement d'enthousiasme, comme l'aurait prononcé le jury et qui se résume en deux mots : Mgr l'archevêque n'a jamais voulu outrager personne.

Le drapeau français avait été foulé aux pieds à Rome, il l'a relevé d'une main ferme et, le dressant fièrement en face de ceux qui l'avaient outragé et de ceux qui ne savaient pas le défendre, il leur a dit à tous : Respectez le drapeau de la France ! la France le remercie.

Voilà votre arrêt tel qu'il est inscrit d'avance dans le cœur de tous les Français. (*Longue sensation*)

---

## UNE GRAVE QUESTION

---

Sous ce titre *la Semaine Religieuse* de Paris, France, publie les statistiques suivantes qui donnent lieu à réfléchir.

Il y a un peu de plus de 10 ans, le nombre des naissances en France, dépassait un million, avec excédant considérable sur les décès : il y avait donc accroissement sensible de la population.

En 1881, le nombre des naissances fut de 937.052 ; celui des décès, de 828.818. Les naissances n'atteignaient plus le million,

mais elles dépassaient encore de plus de 100.000 le nombre des décès.

Cinq ans plus tard, en 1886, il n'y a plus que 912.838 naissances et les décès s'élèvent 860.228.

En 1889, seulement 880 579 naissances : heureusement, le nombre des décès avait aussi baissé, 794.933.

En 1890, — l'*Officiel* de Jeudi 20 octobre constate un véritable désastre — naissances : 838 059 : décès 876.505. Le nombre des décès dépasse de trente-huit mille quatre cent quarante-six celui des naissances.

En dix ans, le nombre des naissances a diminué de cent mille et le nombre des décès a augmenté très sensiblement. Toutes les nations de l'Europe voient leur population augmenter, les unes avec une grande rapidité, comme l'Allemagne où elle atteint déjà *cinquante millions* ; en France, on constatait bien depuis plusieurs années une certaine diminution dans l'augmentation ; maintenant c'est une diminution absolue, et si la progression continue ce sera un véritable désastre.

C'est encore l'*Officiel* qui donne ces détails : Dans 60 départements, il y a eu en 1890, *plus de décès que de naissances* ; et dans 17 seulement, le nombre des naissances a dépassé celui des décès.

Parmi ces 17 se trouve la Vendée, le Pas-de-Calais, le Nord, les cinq départements de la Bretagne, le territoire de Belfort, l'Indre, la Corse. Or, ajoute *La Revue* que nous venons de citer, dans ses départements, la foi chrétienne et les pratiques religieuses sont restées en honneur. Preuve frappante de cette vérité : la religion est la gardienne de la morale, et par conséquent la condition-essentielle de prospérité et du développement d'un peuple.

## LES TRAPPISTES AU CANADA

### Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes.

(Suite)

Suivons maintenant pas-à-pas le travail auquel les Révérends Pères Trappistes se sont livrés, pour établir leur monastère et mettre ce terrain en culture.

En 1881, au moment où ils prirent possession de leur future demeure, il n'existait sur cette concession que quelques bâtiments d'exploitation, en très mauvais état, et un petit moulin, mû par un faible cours d'eau tributaire de l'Ottawa.

La construction principale, que l'on voit encore, consistait dans une maison en bois ayant 24 pieds de façade sur 18 de profondeur, semblable à toutes les fermes de cette partie du Canada. Cette maison qui n'avait qu'un rez-de-chaussée et un grenier comprenait quatre petites pièces, dont les deux plus grandes servirent aux Pères l'une de réfectoire, de cuisine, de laboratoire et de salle de lecture, l'autre de dortoir et de bibliothèque. C'est dans cette petite maison que s'installèrent au mois d'août 1881 le R. P. Guillaume supérieur, les RR. PP. Jean-Baptiste, et Louis de Gonzague, et les Frères Antoine et Etienne, soit trois Pères et deux Frères. En octobre ils furent rejoints par le Père Augustin et le Frère Louis, suivis eux-mêmes du Père Albain. Ce dernier était venu au Canada avec le père Abbé de Bellefontaine lors du voyage entrepris au mois d'avril 1881 par celui-ci dans le but de préparer l'envoi des Pères. Le P. Albain avait été une des premières victimes de la persécution en France. Une mesure administrative l'avait contraint de quitter le couvent de Bellefontaine dès le mois d'avril, à raison de sa qualité d'étranger : il appartenait à la nationalité anglaise. En attendant l'arrivée des pères il s'était retiré à l'abbaye de Gethsémani dans le Kentucky, (Etats-Unis.)

Les épreuves de la première heure furent assez pénibles. Pour les Révérends Pères habitués à une vie de pénitence, les moments les plus difficiles furent ceux de l'acclimatation ; ils eurent surtout à souffrir des chaleurs accablantes du mois d'août, dans l'étroite maison où ils vivaient. Leur plus grande privation était de ne pas avoir un lieu de prière convenable où ils pussent remplir leurs devoirs religieux.

A peine installés, ils se préoccupèrent d'améliorer le chemin qui les mettait en communication avec Oka, où ils allaient avoir à faire de continuels voyages pour la construction de leur couvent. Ils commencèrent aussi à préparer un terrain pour leur potager et à y semer les légumes qui forment, comme on le sait, le fond de leur alimentation. Ils choisirent sur les 150 arpents déjà défrichés les champs qui leur semblèrent les plus susceptibles d'une prompte amélioration. Mais il fallait attendre la récolte.

La Providence vint à leur aide. Les paroissiens du voisinage, à l'appel de leurs curés, et quelques citoyens de Montréal apportèrent avec un touchant empressement aux nouveaux

arrivants des "voyages" de légumes de toute espèce; le jardinier du Séminaire mit à leur disposition une petite vache, jusqu'à ce que M. Chevrefis, curé de Ste-Anne de Bellevue leur eût donné celle qui devait être la première de leur futur troupeau; grâce à ces dons généreux, les moines colonisateurs purent observer les prescriptions de leur règle, qu'ils tenaient à remplir strictement, malgré les difficultés de leur situation.

En même temps on commençait la construction du nouveau couvent. Il avait été décidé de l'établir à une certaine distance du moulin, à mi-côte d'une colline descendant en pente douce jusqu'à l'Ottawa du côté d'Oka, dans une excellente exposition au midi. De ce point, la vue sur la rivière est splendide; on est, de plus, protégé des vents du nord par les côteaux boisés qui la bordent et se prolongent parallèlement à son cours.

Au-dessous de cet emplacement, les Pères se mirent de suite à défricher le sol pour établir un vaste jardin. L'entreprise était osée, car le sol était, comme nous l'avons déjà dit, encore embarrassé de bois, de souches énormes et d'un vrai fouilli de broussailles, parsemé de grosses roches, enfouies pour partie dans la terre, et ce ne fut qu'à force de patience, d'un labeur continu, pénible et désespérant à cause de la lenteur des résultats, qu'on parvint au bout de quelques années à créer le beau potager dont l'aspect surprend le visiteur venant d'Oka, à son entrée sur la concession des Pères Trappistes.

Tout en s'occupant à défricher le sol, les Pères poursuivaient la construction de leur couvent. Des raisons impérieuses d'économie les avaient amenés à se contenter d'une vaste maison en bois; grâce à cette décision, le couvent fut édifié en peu de temps.

---

## AVIS

Par ordre de Monseigneur l'archevêque, tous les prêtres de ce diocèse ajouteront à la messe, jusqu'à avis contraire, l'oraison *Pro infirmis*.  
*Communiqué de l'archevêché*

---

## CHRONIQUE

\* \* A l'occasion de la nouvelle année, Monseigneur l'archevêque de Montréal recevra les dames et les demoiselles mardi prochain, le 12 du courant de deux heures à cinq, au salon de l'archevêché.

\* \* \* Le président de la chambre française, M. Floquet, a fait un très bel éloge de Monseigneur Freppel.

\* \* \* Son Eminence le Cardinal Agostini, et Mgr Marango, archevêque d'Athènes, sont morts ces jours derniers.

\* \* \* La veille du premier de l'An on a répandu à Montréal le bruit que le vénéré Pontife Léon XIII venait d'être assassiné. Pendant toute la soirée l'évêché a reçu de nombreuses demandes de renseignements sur cette nouvelle qui grâce à Dieu était entièrement fautive. Le soir même une dépêche de Rome arrivée à Montréal annonçait que le Souverain Pontife était en parfaite santé. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se défier des nouvelles à sensation que l'on fait ainsi courir souvent inconsciemment, mais parfois aussi dans un but très condamnable.

\* \* \* On télégraphie de Mexico à la date du 25 décembre qu'à Puebla on vient de mettre à exécution une loi contre les communautés et d'emprisonner 17 prêtres dans deux couvents, et qu'à Cholula la police est entrée dans l'église St-Augustin pour procéder à l'arrestation de neuf prêtres et d'un certain nombre de séminaristes. Au couvent d'El Carmel on a également arrêté plusieurs prêtres accusés de former une communauté. C'est une persécution en règle, au mépris de toute justice et une atteinte directe à la liberté. Ces arrestations ont été l'occasion de troubles sérieux au milieu desquels un homme a été tué. La foule se prononce énergiquement en faveur des victimes de cette odieuse persécution.

\* \* \* Il paraît certain que, dans le Reichstag, Allmächtig, les membres du centre sont disposés à voter une loi qui donnerait à l'Eglise catholique une sérieuse influence dans la question si importante de l'éducation. On reviendrait à la législation existant avant 1873.

Le même groupe de députés serait également dans l'intention de provoquer le rappel de la loi frappant d'interdiction les Jésuites; c'est la dernière mesure qui subsiste de toutes celles édictées sous l'influence de Bismark contre la religion catholique.

### AUX PRIERES

R. P. Duranquet, S. J., Woodstock, U. S.

Sr Eodie Sénécal, Hôtel-Dieu, Montréal.

Sr Marie Herminie Bissonnette, Srs Grises, Montréal.

Sr Marie Louise Pévost, Srs Ste-Anne, Lachine.

M. Arthur Tremblay, Montréal.

M. Raoul de Martigny, "

Dame Cécile Lussier, épouse de l'Hon. C. B. de Boucherville, Boucherville.

Dlle Caroline Eugénie Jetté, Montréal.

**R. I. P.**

# LE SIROP DE TÉRÉBENTHINE

— DU —

## Dr LAVIOLETTE

### Guerit les Maladies des Voies Respiratoires et Urinaires

### 25c et 50c le FLACON.

### CERTIFICATS

Montréal, Décembre 1890.

J. G. Laviolette, Ecr., M. D.

Cher Monsieur. — Votre *Sirop de Térébenthine* nous a guéris, mon fils et moi, d'un rhume que nous avons depuis plusieurs semaines. Deux bouteilles ont suffi. Je me fais un devoir de le recommander au public.

Votre obéissant serviteur,

H. A. BRAULT.

Manchoutier de la maison Chs. Desjardins & Cie, 1537, rue Ste-Catherine.

Montréal, 30 Mars 1891.

J. G. Laviolette, Ecr., M. D.

Cher Monsieur. — Je suis heureux de vous dire que l'usage que j'ai fait de votre *Sirop de Térébenthine* m'a procuré un soulagement considérable dans l'affection des reins et de la gorge dont je souffre depuis de nombreuses années, comme vous le savez.

Ce résultat est nécessairement, pour ceux qui me connaissent, une preuve certaine de l'excellence de ce médicament. Aussi, pour le bien de l'humanité, je souhaite que ce précieux sirop soit connu partout.

Croyez-moi sincèrement.

Votre dévoué et obligé.

F. X. TREPANIER, Ptre.

Coavent des Sourdes-Muettes, 491, rue St-Denis.

Je souffrais beaucoup depuis trois mois d'une toux opiniâtre accompagnée de picotements de la gorge, de transpirations la nuit et d'un affaiblissement général qui me faisaient craindre la consommation de la gorge. Je suis maintenant parfaitement bien et

je dois ma guérison au *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette. Je n'en ai pris que quatre petits flacons de 25c chaque.

FÉLIX SAUVAGEAU.

Entrepreneur menuisier, 179<sup>1</sup> rue St-Antoine.

Je souffrais, depuis plus d'un an, d'une toux opiniâtre, accompagnée d'une expectoration abondante et de mauvaise apparence, de transpiration la nuit, de points ou douleurs à la poitrine, d'affaiblissement et d'un dépérissement général et progressif qui me faisait redouter la consommation. Je pris plusieurs remèdes sans aucun soulagement. Je suis maintenant parfaitement bien, au grand étonnement de mes amis, et je déclare avoir été guéri par le *Sirop de Térébenthine* du docteur Laviolette. J'en ai pris cinq flacons de 50c chaque. Je recommande ce précieux Sirop à ceux qui toussent et se croient en consommation.

WILFRID DASTOUS.

Tabacconiste, et tenant un dépôt de journaux au No 90 rue St-Antoine, coin de la rue Ste-Marguerite, Montréal.

Montréal, 10 février 1890.

Ma femme, ma fille, mon gendre et moi-même avons été guéris radicalement de bronchites consécutives à la grippe par l'usage du *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette. Je donne le présent certificat afin de contribuer au soulagement de ceux qui souffrent.

CHRISTOPHE FOURNIER.

De la Cie du Richelieu et Ontario et maintenant gardien de la Banque du Peuple, rue St-Jacques.

Montréal, 31 janvier 1891.

Ayant fait usage, dans ma famille, du *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette, je puis le recommander fortement à ceux qui souffrent d'une toux opiniâtre consécutive à la grippe. La guérison est sûre et rapide.

L. A. LESAGE.

Du département des canaux et demeurant au No 1537 rue Ontario.

## EN VENTE PARTOUT.

**Pilules Antibilieuses.**



MARQUE DÉPOSÉE

**DR. DR. NÉY**

*Remède par excellence contre les Affections Biliaires: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.*

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibilieuses du Dr Néy et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'elles ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et j'ai résulté à été des plus satisfaisantes. C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif doux, EFFICACE, EFFICACIEUX.

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

**L. ROBITAILLE, Chimiste**

JOLIETTE, P. Q.

**PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE.**

## RESSORTS DE PORTE PNEUMATIQUES

Ferment toujours les portes et sans bruit. TRINGLES en FEUTRE ou en CAOUTCHOUC à l'épreuve de l'air froid. COUPELLERIE, ARGENTERIE, FERRONNERIE de toute sorte chez

**L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.**

**CHARLES A. BRIGGS**

**CHAPELIER et MANCHONNIER**

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097 RUE NOTRE-DAME.

# PERRAULT ET MESNARD,

## ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boite 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

FONDERIE DES ARTISANS

FONDÉE EN 1870

# DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "ÉCLIPSE" pour chauffage des Eglises, Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. No us faisons une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

**Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo- tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourel- les, Balcons. Parterres, etc., etc., Clotures pour Cimetières, etc., etc.**

120, RUE ANNE,

MONTREAL



**CASTLE & FILS**  
 VITREUX D'ÉGLISE...  
 GRISAILLE ET MOSAÏQUE  
 PERSONNAGES ET TABLEAUX

**CLOCHES D'ÉGLISE**

*REFERENCES*

BASILIQUE, SON ÉMINENCE CARD. TASCHEREAU  
 ÉGLISE, STE. THÉRESE P. Q.  
 " BUCKINGHAM P. Q.  
 " ST. BRIGITTE, OTTAWA, ONT.  
 COUVENTS DU SACRÉ CŒUR, MONTRÉAL ET HALIFAX  
 SA GDR. MGR. OTTO ZARDITTI, MILWAUKEE, WIS.  
 REV. M. BOISSINEAULT, CURÉ, ST. JOHNSBURY, VT.  
 ET PLUSIEURS AUTRES

**F. ED. MELOCHE**

(Ancien élève de M. N. Bourassa, et professeur de l'École des Arts).

**ARTISTE PEINTRE**

*Décorations d'édifices publics, religieux et civils.*

Résidence : 43, rue des Allemands.

Atelier : 7, rue Ste-Julie, Montréal.

**MAGASIN de TAPIS de MERRILL**  
 1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cacao et Crumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

**A. L. C. MERRILL.**

Une visite est respectueusement sollicitée.

**C. S. GAGNIER**

Etablie en 1850.

**PEINTRE DECORATEUR**  
 TAPISSIER

No 26½ STE-ELISABETH  
 MONTREAL.

**ADOLPHE PERRAULT**

RELIEUR, Etc.

No 15 RUE ST-VINCENT - - MONTREAL

*Vis-a-vis Messrs J. B. Rolland & Fils.*

M. Perrault se charge d'exécuter sous le plus court délai et d'une manière satisfaisante toutes commandes d'ouvrage tel que :

**Reliure, Réglage, etc. Prix modérés.**

**QUERY FRERES**

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN

No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

**JOS. ROBERT & FILS**  
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,  
MANUFACTURIERS DE  
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :  
BANCS D'EGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :

**PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.**

TELEPHONE 879 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

**STANDARD LIFE ASSURANCE CO.**  
ETABLIE EN 1825.  
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantiées, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000  
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

**VICTOR THERIAULT**  
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES  
16½ et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.  
Téléphone No 1399. PRIX MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

**A. HURTEAU & FRERE,**  
MARCHANDS de BOIS de SCIAGE  
92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.  
TELEPHONE No. 106.  
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.  
TELEPHONE No. 1404.

**JOS HUSEREAU** PLOMBIER, FERBLANTIER,  
Poseur d'Appareils à Eau Chau-  
de, Couvertures, Etc.  
No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

**A. PALASCIO** MARCHAND DE FER  
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises,  
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,  
Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.